

## Préservons aujourd'hui l'avenir

La Lettre d'information en Rhône-Alpes - N° 5 - Décembre-Janvier 2007

### Chiffres Délégation régionale pour l'année 2006

Labels fiscaux : 66 et Labels non fiscaux (particuliers non imposables) : 6

- Montant des subventions publiques : 35 000 €

- Montant du mécénat privé : 95 000 €

- Montant des travaux : 3,4 M€

Souscriptions : 16

- Montant des dons privés recueillis : 34 900 €

- Montant des travaux : 1,8 M€

Lauréats « au fil du Patrimoine » : 28

- Montant des subventions accordées par la Région et la Fondation : 140 000 €

- Montant des travaux : 267 460 €

Partenariats signés : 10.

Conseil Régional ; Conseils généraux de l'Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie ; Commune de Peisey-Nancroix (Savoie) ; Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ; Crédit Agricole ; Sogelym Steiner.



### Michel Rivoire : « aidez-vous et la fondation vous aidera, et contribuez ainsi à la mise en valeur de l'environnement dans lequel vous vivez »

La Fondation du Patrimoine est née de deux idées simples et donc fortes :

- le petit patrimoine participe énormément à l'identité du paysage français : « il le meuble » et le fait vivre...

- le recours systématique aux subventions n'est pas forcément le chemin le plus dynamique. Un chemin en tout cas plus court est celui qui permet à « l'initiateur », et au « contributeur » de payer moins d'impôts en réalisant des travaux qui concourent à l'intérêt de tous.

Ainsi le nombre de labels accordés aux propriétaires du patrimoine rural privé en Rhône-Alpes, démontre que le système est efficace puisqu'il a permis la réalisation de plus de 10 M€ de travaux en Rhône-

Alpes, pour environ 100 000 € de subventions publiques. Bel effet levier ! Ceci, à l'avantage des territoires et des entreprises petites et moyennes, localement implantées, qui, au fil des chantiers, améliorent leur savoir-faire, avec l'aide des Architectes des Bâtiments de France et de nos délégués départementaux.

Mais ces derniers, tous bénévoles, comme au niveau régional, ne suffisent plus à la tâche et nous serions heureux d'accueillir de nouveaux volontaires, prêts à travailler au niveau des départements ou des pays. Car les objectifs fixés à la Fondation du Patrimoine sont aujourd'hui multiples et de grand intérêt : ils concernent aussi le patrimoine des collectivités et associations.

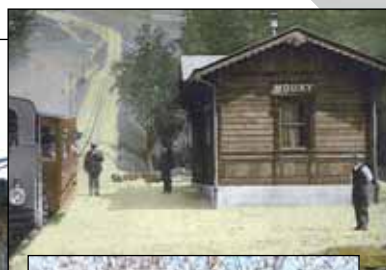
Dans ce domaine, très vaste, l'intérêt et l'efficacité des souscriptions portées par la Fondation sont unanimement reconnus.

Et c'est bien là que l'on retrouve les deux principes fondateurs : aidez-vous et le ciel vous aidera, et contribuez ainsi à la mise en valeur de l'environnement dans lequel vous vivez.

Dans ce sens, la réhabilitation, et même le sauvetage, à Mouxy, de l'ancienne gare du chemin de fer à crémaillère d'Aix les Bains au Revard est exemplaire, car la Fondation rend possible ce qui est né de la volonté d'un groupe d'hommes et de femmes aimant leur territoire, soucieux de maintenir leur paysage et de garder les traces de l'histoire, si importantes pour qui veut ouvrir grand l'horizon de l'avenir.

Et dans ce cas, petits points dans la grande histoire de l'humanité, ensemble nous sommes bien des passeurs de civilisation.

Michel Rivoire, délégué régional.



Gare de Mouxy, dernière gare de l'ancien chemin de fer à crémaillère qui reliait Aix les Bains et le Mont Revard entre 1872 et 1937 (Savoie).

## Moulin du Noiret : inauguration de la première tranche

Le 21 octobre dernier, le petit village haut-savoyard de Saint-Jorioz (5 000 habitants) était le théâtre d'un événement inhabituel : l'inauguration de la première tranche d'un chantier important : le moulin du Noiret.  
Un projet ambitieux mené par la famille Kueny Père & Fils.

Avant... et après  
restauration



Le label Fondation du Patrimoine permet à des particuliers de bénéficier d'une déduction fiscale à l'occasion de travaux de restauration d'un bâtiment non protégé particulièrement représentatif du patrimoine local :

- Immeubles non habitables constituant le patrimoine de proximité (pigeonniers, lavoirs, granges...);

- Immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (fermes, chalets...);

- Immeubles situés dans les ZPPAUP, habitables ou non, ruraux ou citadins et présentant un intérêt architectural.

Peuvent être défiscalisés : les travaux extérieurs de qualité (façades, toitures, huisseries...) et honoraires d'architectes, après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le propriétaire peut déduire :

- de son revenu imposable si l'immeuble est non productif de revenu : 50 % ou 100 % du montant des travaux nets de subvention ;

- de son revenu foncier si le bâtiment est donné en location : 100 % du montant des travaux sans application du seuil des 10 700 € la première année.



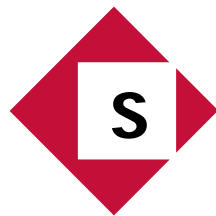
1 Chalet à Hauteluce (Savoie).

2 Chapelle à Châtillon-saint-Jean (Drôme).

3 Maison forte, Sandrans, (Ain).

4 Communs du château de Mâchy à Chasselay (Rhône).





## Collectivités : les souscriptions au service du mécénat populaire

La Fondation du patrimoine joue le rôle d'interface financière au service du maître d'ouvrage. Elle reçoit les fonds et reverse à celui-ci l'intégralité des sommes collectées (moins 3 % de frais de gestion), les donateurs bénéficiant des dispositions fiscales de la loi d'août 2003 sur le mécénat.

La souscription est le mode d'action privilégié pour la réalisation de projets de restauration portés par une commune ou une association.

L'objectif est de mobiliser le mécénat d'entreprise et le mécénat populaire afin de recueillir une partie des fonds nécessaires à l'aboutissement de ces projets.

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes ainsi rassemblées (moins 3% de frais de gestion), les donateurs bénéficiant des dispositions fiscales de la loi d'août 2003 sur le mécénat.

Les biens concernés sont nombreux : patrimoine industriel (four à chaux, tuilerie...), religieux (chapelle, calvaires...), lié à l'eau (lavoir, pont...), rural (glacière, ferme, pressoir...), urbain (échauguette, kiosque...), militaire (remparts, forts...).

### Les points clés pour une souscription réussie :

- un élément patrimonial emblématique d'un quartier ou d'une commune.
- une commune ou une association pour communiquer sur le projet auprès de la population.
- un correspondant local motivé et disponible, interlocuteur de la Fondation.

### Sur le plan technique, la Fondation considère différents critères :

- la valeur patrimoniale du bâtiment.
- la visibilité du bâtiment ou son ouverture au public.
- l'aide prioritaire aux biens non protégés au titre des Monuments Historiques.
- l'aspect social : un projet de développement et d'animation du bien après restauration est un atout.

### Tous les dons faits à la Fondation sont déductibles :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite globale de 20 % du revenu imposable
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Les dons faits à la Fondation par les héritiers d'une succession bénéficient d'une exonération totale des droits de succession.



© Agence Nuts / O.T. Les Contamines



1 Notre Dame de la Gorge, Les Contamines Montjoie (Haute-Savoie)

2 Château, Montrond les Bains, restauration du pavage (Loire)

3 Maison rurale, Saint-Clément, futur musée de l'Air et du Feu (Ardèche)

4 Musée de la Correrie, Congrégation de l'Ordre des Chartreux, Saint Pierre de Chartreuse (Isère)



**Nouvelles souscriptions :** Ardèche : Musée de l'air et du feu, Saint-Clément - Escalier du Récollets, Largentière - Château de Berzème ; Drôme : Tour de Château-Râtier, Venterol - Temple, Ponet et saint Auban ; Isère : Musée de la Correrie et Eglise de Currière, par l'Ordre des Chartreux à Saint-Pierre-de-Chartreuse ; Loire : Eglise Saint Roch, Eglise Saint Pierre et Château, Montrond-les-Bains ; Savoie : Pont français 1<sup>er</sup> et Four à Pain, La Thuile - Chapelle sainte Marie-Madeleine, Peisey-Nancroix - Gare de Mouxy, Communauté de Commune du Lac du Bourget ;

Haute-Savoie : Notre Dame de La Gorge, Les Contamines Montjoie.

**Souscriptions en cours :** Ardèche : orgue de l'église de Chalencou ; Drôme : Temple protestant, Saillans ; Loire : Collégiale, Saint-Bonnet-le-Château - Chapelle Saint Symphorien, Ambierle - Eglise saint Didier de la Versanne ; Savoie : Ancienne Cure d'Avérole, Bessans - Fort du Télégraphe de Valloire ; Haute-Savoie : Eglise Saint Nicolas de Véroce, Saint-Gervais.

**A**

# u fil des communes

avec la Région Rhône-Alpes

## Le patrimoine de nos communes

Depuis 4 ans maintenant, la Région Rhône-Alpes et la Fondation du Patrimoine sont partenaires pour soutenir les communes et associations qui souhaitent restaurer leur patrimoine non protégé.

Ainsi, l'opération « patrimoine au fil de l'eau » a permis de sauvegarder plus de 90 projets : lavoirs, ponts, puits, fontaines...

En 2006, la thématique portait sur le patrimoine situé sur les chemins pédestres (randonnée, pèlerinage...) et, là encore, 28 lauréats ont été récompensés.

L'opération est reconduite en 2007 et devrait porter sur la même thématique.

Pour plus d'information, contactez la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine.



Pont, après et avant restauration, Buis-Les-Baronnies (Drôme).



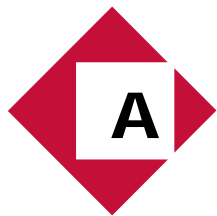
Lavoir, avant restauration et remise en eau, Saint Remèze (Ardèche).



Puits renaissance, avant et après restauration, Feurs (Loire).



Bassin-fontaine, Bolozon (Ain).



# u fil des communes...



## Quelques lauréats " Fil du patrimoine " 2006

- 1 Statue, Valfleury (Loire)
- 2 Notre Dame des Conches, Ramasse (Ain)
- 3 Eglise, Entremont (Haute-Savoie)
- 4 Chapelle, Eclassan (Ardèche)
- 5 Tour du Calvaire, Chatonnay (Isère)
- 6 Four à Pain, Loisieux (Savoie)
- 7 Lavoir, La Baume d'Hostun (Drôme)
- 8 Pigeonnier, Le Breuil (Rhône)



## Les « rubans du Patrimoine » : une distinction pour votre commune

La treizième édition du concours les rubans du Patrimoine est lancée. Organisé en partenariat par l'Association des Maires de France, Dexia Crédit Local, la Fédération Française du Bâtiment et la Fondation du Patrimoine, ce concours récompense des communes et structures intercommunales ayant réalisé, avec des entreprises du Bâtiment, des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Chaque année, plus de 500 communes y participent et depuis sa création en 1995, 892 prix ont été décernés : 793 départementaux et 99 nationaux.

Les dossiers sont examinés en région par des jurys, qui décernent les prix départementaux. Le meilleur dossier de chaque région est présenté au jury national. Une nouveauté cette année : les dossiers soumis au jury national qui ne seront pas lauréats nationaux se verront décerner un prix régional.

Seuls les prix nationaux sont dotés de 10 000 €, répartis entre les lauréats par le jury national.

Participez au concours et téléchargez le formulaire de candidature sur [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com) (rubrique les rubans du Patrimoine)

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 3 mars 2007.

### CONTACTS

Fédération Française  
du Bâtiment  
Service Presse et Communication  
01 40 69 51 39

Dexia Crédit Local  
Service de Presse  
01 43 92 77 05

Association des Maires  
de France  
Service Communication  
01 44 18 13 59

Fondation du Patrimoine  
Service Communication  
01 53 67 76 15



## Approche environnementale de la restauration du patrimoine

**La restauration d'un édifice ancien concerne son enveloppe - son clos et son couvert - et s'accompagne souvent, pour les habitations, d'une modernisation, qui concerne les équipements, soit d'un côté les corps d'état traditionnels, pour la structure et les revêtements, à savoir la maçonnerie, la menuiserie et la ferronnerie, la charpente, la couverture, les carrelages et la peinture... et d'un autre côté les corps d'état relevant des "fluides", à savoir la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité.**

L'installation du chauffage central est lourde de conséquences. Introduite à une époque d'énergie abondante (on trouvait alors plus de pétrole que ce que l'on pouvait en consommer ou en brûler), elle a fini par montrer ses limites, y compris pour le bâti ancien et ce malgré des caractéristiques favorables (un mur de pierre est plus isolant, du fait de son épaisseur et de la discontinuité entre ses deux parements, qu'un simple mur de parpaings). On en est donc venu à isoler, à compter de 1977, les maisons anciennes, ce qui n'a pas été sans poser une série de questions quand à la conception des ouvrages, pour les menuiseries et pour l'isolation tout particulièrement, qu'il convient de replacer dans un tout.

Pour ce qui est des menuiseries il importe, lorsque leur qualité ordinaire (simple petits bois) autorise leur remplacement par des menuiseries à double vitrage "basse émission à lame d'argon", de veiller à déposer les anciens dormants, afin de conserver un jour analogue et de les réaliser en bois, avec (ou sans...) petits bois.

D'aucuns préconisent, en variante de conserver les menuiseries anciennes - quand elles ont de la valeur - et de poser une deuxième menuiserie, à l'intérieur, ce qui nécessite une étude de détail assez poussée. La bonne étanchéité à l'air de la nouvelle menuiserie se reporte dans tous les cas sur la question de la ventilation, qui se reporte à son tour sur l'étanchéité à l'air de la construction (et de ses cheminées)... et cette étanchéité à l'air met à son tour en jeu l'isolation.

Pour ce qui est de l'isolation des murs, à réaliser, pour préserver l'aspect extérieur, à l'intérieur, il importe de savoir qu'elle ne va pas sans pare-vapeur, afin de se prémunir de la condensation et que les discontinuités de ce pare-vapeur (au droit des planchers ou des murs de refends) est néfaste... le doublage intérieur - qui est en un certain sens une version moderne de lambris de hauteur - limite par ailleurs une inertie thermique bien appréciée l'été. Que faire ?



Menuiseries, Moulin, Bourdeaux (Drôme).

Toiture avant restauration, maison de maître, Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône).



Charpente d'une grange après restauration, Granieu (Isère).

Ferme, avant restauration, la Rochette (Ardèche).



Renoncer à chauffer ou chauffer peu ? Recourir à un chauffage bois-énergie (qui relève des énergies renouvelables) ? Une piste, quasi inexplorée, consisterait à recueillir les enseignements des recherches qui se poursuivent dans le domaine des isolants naturels "sans pare vapeur et à forte inertie" (ouate de cellulose, laine de bois) et de leur application aux constructions en bois\*. Nous ne sommes qu'au début d'un nouvel art de bâtir et de restaurer qui est à inventer, et au sein duquel la conservation du patrimoine est appelée à prendre part et à jouer son rôle.



Yves Belmont

Yves Belmont  
Conseiller pour l'architecture  
Direction Régionale des Affaires Culturelles



## Michel Rivoire : « Nous cherchons des bénévoles ! »

**Fort d'un succès qui ne se dément pas, la Fondation du Patrimoine aspire à étoffer ses rangs. Si des équipes « interchangeables » -dit-il Michel Rivoire, délégué régional de la Fondation- sont d'ores et déjà en place dans les départements du Rhône et de la Loire, l'arrivée de bénévoles « ayant l'esprit d'entreprendre, le goût du terrain et un certain pragmatisme, avec pour objectif de valoriser la réhabilitation du patrimoine » est ardemment souhaitée par Michel Rivoire.**

**C**'est un plaidoyer pour inciter qui-conque à rejoindre ses rangs. Les rangs ? Ceux de la Fondation du Patrimoine. Sur insistance de qui ? De Michel Rivoire, délégué régional de la Fondation du Patrimoine. Passionné, l'homme a des convictions et entend les partager avec le plus grand nombre.

Pour preuve, son appel à bénévoles :

« Nous cherchons à constituer des équipes départementales de deux à quatre personnes », s'escrie-t-il avant de lister les points forts d'un investissement au sein de la Fondation. « Tout d'abord, il s'agit d'un travail de terrain qui engendre beaucoup de choses éminemment positives : des actions sur du patrimoine existant dans une

région, au sein de départements et de territoires de grande qualité, au contact de gens désireux de réhabiliter un bien ».

Aider ces gens à trouver la solution adéquate, telle est la mission à laquelle s'astreint le bénévole. D'ailleurs, pour Michel Rivoire, la définition d'un bénévole est sans ambages : « C'est celui qui trouve des solutions à un problème ! ». Fermez le ban. Pour ce faire, le bénévole peut compter sur les fondements de la



### CONTACTS

**Délégué régional : Michel Rivoire**

**Délégués départementaux :**

- Ain :** Gérard Rohart, 143, rue Pognat - 01150 Lagnieu, tél. 04 74 40 11 37, 06 75 49 74 25
- Ardèche :** François de Pierrefeu (Vernoux-en-Vivarais), 8, résidence de la Rosaie, 78000 Versailles, tél. 06 07 70 29 67
- Drôme :** Marie-Thérèse Charignon, Saint-Ferréol, 26400 Crest, tél. 04 75 76 79 02
- Isère :** Frédéric Piat, 10 rue saint Fiacre, 69005 Lyon, tél. 06 08 21 64 53
- Loire :** André Marze, 23 ter, rue Emile-Clermont, 42100 Saint-Etienne, tél. 04 77 25 69 01, Robert Maréchal, délégué adjoint nord de la Loire, Chavagneux, 42260 Saint-Julien-d'Oddes, tél. 06 70 35 73 53
- Rhône :** Bernard Bechetoille, 11 avenue Denis Delorme, 69260 Charbonnières les Bains tél. /fax. 04 78 35 08 72, René Levat, délégué adjoint Rhône du Sud, 1, rue de la Côte-Brune, 69420 Ampuis, tél. 04 74 56 14 67, Marie-Jo de Chaignon, déléguée adjointe secteur de Lyon, 29, rue Sainte-Hélène - 69002 Lyon, tél. 04 78 37 06 90
- Savoie :** Nicolas Frydlander, Le Grand Hôtel, 3, place du Revard, 73100 Aix-les-Bains, tél. /fax. 04 79 88 31 58.
- Haute-Savoie :** Janny Couttet, Le Lyret 1, 320, rue des Allobroges, 74400 Chamonix Mont-Blanc, tél. 04 50 54 38 08, 06 25 89 05 89
- Concours « Au fil du patrimoine » :** Isabelle Vurpas, tél. 04 78 45 41 10
- Délégation régionale :** Frédérique Patinot, chargée de mission, Virginie Gilbert, assistante
- Fondation du Patrimoine, délégation Rhône-Alpes, 55, avenue Galline, BP 1353, 69609 Villeurbanne cedex, tél. 04 72 44 45 28 - Fax. 04 72 44 45 29**  
Email : [delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com](mailto:delegation-rhone-alpes@fondation-patrimoine.com)  
[www.fondation-du-patrimoine.com](http://www.fondation-du-patrimoine.com)

**Visite d'une propriété labélisée par André Marze, délégué départemental de la Loire, Robert Maréchal, délégué adjoint pour le Nord de la Loire.**

Fondation. « Nous accordons à chacun une réelle autonomie celle-ci étant appuyée par le soutien de la délégation régionale et du siège national ».

**« On ne cherche pas des gens à temps plein mais des personnes qui puissent s'inscrire dans un travail d'équipe »**

On l'aura compris, association de terrain, la Fondation du Patrimoine souhaite des personnes « compétentes, motivées et enthousiastes », des gens déjà sensibilisés au bénévolat. « On ne cherche pas des gens à temps plein, précise d'ailleurs Michel Rivoire, mais des personnes qui puissent s'inscrire dans un travail d'équipe afin qu'un réseau de bénévoles interchangeables se mette en place. Bref, nous aimerions pouvoir compter sur un noyau de compétences ».

En d'autres termes, ceux qui ont envie de s'investir dans la réhabilitation du patrimoine n'ont plus qu'un geste à faire : contacter les délégués départementaux de la Fondation du Patrimoine. A en croire Michel Rivoire, ils vous attendent !



## Préservons aujourd'hui l'avenir

### La Fondation du Patrimoine en quelques mots...



Ancienne ferme, Cublize (Rhône).



Moulin des Massons, Saint-Bonnet-le-Coureau (Loire).



Chapelle Notre Dame de Beaver, Rousset-les-Vignes (Drôme).



Ancienne ferme, Saint-Martial (Ardèche).

**Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de participer à la sauvegarde et la mise en valeur des très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles, par les artisans de nos villes et de nos villages : beaucoup de fontaines, lavoirs, chapelles ou églises, pigeonniers, monuments funéraires, maisons rurales etc. ne sont pas protégés par l'Etat au titre des Monuments Historiques.**

**C'est ce patrimoine de proximité, propriété de tous les Français, qui fait l'objet de l'attention prioritaire de la Fondation du Patrimoine. Sa sauvegarde est de la responsabilité de tous.**

#### Partenaires privilégiés

La Fondation travaille en étroite collaboration avec : les services de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles, Service départemental de l'architecture et du patrimoine etc.), les collectivités territoriales avec lesquelles elle est liée par des conventions d'aide à la restauration du patrimoine local, les entreprises pour soutenir des projets de restauration, les associations locales de sauvegarde du patrimoine, auxquelles la Fondation peut apporter une aide précieuse dans la recherche de financements et le montage de projets de restauration.

#### Moyens d'action

**Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine :**

- attribue son label à des particuliers, leur permettant de bénéficier d'une déduction fiscale à l'occasion de travaux de restauration et de sauvegarde d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine local ou situé en ZPPAUP;
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif et contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local ;
- participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine
- favorise la transmission des savoir-faire et métiers traditionnels, ainsi que la création d'emplois.

*La Fondation dispose d'un certain nombre de ressources d'origine mixte. Elle bénéficie à la fois de fonds privés - adhésions, legs, dons de particuliers ou d'entreprises qui peuvent être, le cas échéant, affectés à un projet précis - et publics, notamment les subventions des Régions et Départements, qui sont, en Rhône-Alpes, essentiellement destinées au soutien de projets de restauration.*

### Nos partenaires

Rhône-Alpes

Terre d'Audoubert  
Département de l'Isère

LA DROME  
M E - LE DÉPARTEMENT

Savoie  
CONSEIL GÉNÉRAL

CENTRE-EST

SOLIDARITE  
ET TERRITOIRES

REGION  
RHÔNE-ALPES

TOTAL

l'ain  
Conseil général

isère  
Conseil Général  
Plus proche de vous!

Conseil général  
LOIRE  
EN RHÔNE-ALPES

RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

FFB  
RHÔNE-ALPES

CIC  
PARIS  
Banque pour le territoire

SOGELYM  
STEINER

TOTAL